

# SEMINAIRE

# 2010

Centre Technique National d'Etudes et de Recherches  
sur les Handicaps et les Inadaptations

C  
T  
N  
E  
R  
H  
I

Vendredi 15 octobre 2010

ou

Lundi 6 décembre 2010

RENCONTRES AUTOUR DE LA QUESTION  
DU HANDICAP PSYCHIQUE,  
DE SA COMPENSATION  
ET DE SON ACCOMPAGNEMENT

Martine DUTOIT

*Deux journées identiques sont proposées. Les participants doivent s'inscrire le vendredi 15 octobre ou le lundi 6 décembre **au choix** et remplir le bulletin d'inscription correspondant.*

## Rencontres autour de la question du handicap psychique, de sa compensation et de son accompagnement

**Vendredi 15 octobre 2010**

ou

**lundi 6 décembre 2010**

### Intervenant :

Martine DUTOIT  
Fondatrice et Directrice  
Advocacy France  
Formatrice-chercheure  
2 IRA

**Horaire :** 9 h 30 – 17 h

### Lieu :

CTNERHI  
236 bis, rue de Tolbiac  
75013 PARIS  
Tél. : 01 45 65 59 23  
Fax : 01 45 65 44 94

### E-mail :

[f.guillaumeau@ctnerhi.com.fr](mailto:f.guillaumeau@ctnerhi.com.fr)

### Site Internet :

[www.ctnerhi.com.fr](http://www.ctnerhi.com.fr)

**Tarifs :** non assujettis à la TVA

Non-adhérent : **380 €**

Adhérent : **350 €**

Etudiant : **80 €**

La loi de 2005 reconnaît le handicap psychique mais bien peu de personnes savent le définir et prévoir sa compensation. Succédant à la notion de « maladie mentale », celle de « handicap psychique » s'est répandue au cours de ces dernières années, permettant la diffusion de la connaissance du caractère potentiellement handicapant des troubles psychiques. Le terme de « handicap psychique » définit les situations de handicap consécutives à l'interaction des troubles psychiques et des contraintes environnementales qui sont en générale constituées par le haut degré d'attentes en matière de conformité aux normes de comportement usuelles dans les domaines de la vie professionnelle et sociale. Mais l'incertitude du contenu de la notion de handicap tient à la notion même de troubles psychiques - la nature des troubles – la détermination du seuil de gravité à prendre en compte. La spécificité du domaine mental tient par ailleurs à la difficulté d'obtenir un consensus des professionnels sur le seuil au-delà duquel les fonctions seraient suffisamment éloignées de la moyenne ou de la norme statistique pour être considérée comme des déficiences : le débat actuel autour de la détermination des troubles des conduites des enfants en est un exemple parmi d'autres. Enfin, l'intensité parfois variable de ces troubles, la difficulté à reconnaître leur existence chez nombre de personnes qui en sont atteintes peuvent s'accompagner d'une réticence à les nommer de la part du personnel soignant et de l'entourage. Tout concourt ainsi, à ce que la détermination de seuils entre situations normales, situations limites et situations de déficiences soient encore plus complexes qu'ailleurs.

Illustrer par le concept et les pratiques de l'advocacy : quels sont les modes de prise en compte et d'accompagnement de ces personnes ? En effet, selon le modèle adopté pour « construire » ce handicap, différentes pratiques sont mises en œuvre. Quelles sont les conséquences pour aborder cette question lorsqu'on sort du modèle exclusion/insertion, pour valoriser un modèle d'inclusion et de cohésion sociale ?

### Objectif :

Clarifier les concepts, analyser les pratiques existantes (Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM), pairadvocacy et pairémulation ) et les méthodologies mises en oeuvre pour impulser des pratiques inclusives.

### Public :

Toutes personnes concernées par la question de la citoyenneté et la participation des personnes en situation de handicap ou en difficulté psycho-sociales. Professionnels du champ social, médico-social, en santé mentale ; responsables associatifs.

### Méthodologie :

Apport sur les concepts : handicap psychique, psychiatrie et santé mentale. Compensation et empowerment, inclusion.

### Programme :

**Matinée :** Exposé de la méthodologie et des pratiques de l'advocacy en France comme mode de participation des personnes concernées par le handicap psychique et la santé mentale.

**Après-midi :** Discussions sur les pratiques avec le groupe.

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
(à retourner accompagné de l'acompte de 50 %)

**Rencontres autour de la question du handicap psychique, de sa compensation et de son accompagnement**

**Vendredi 15 octobre 2010**

CTNERHI à l'attention de Fabienne GUILLAUMEAU  
236 bis, rue de Tolbiac – 75013 PARIS  
Tél. : 01 45 65 59 23 – Fax : 01 45 65 44 94  
E-mail : [f.guillaumeau@ctnerhi.com.fr](mailto:f.guillaumeau@ctnerhi.com.fr) – Site Internet : [www.ctnerhi.com.fr](http://www.ctnerhi.com.fr)

Madame       Mademoiselle       Monsieur

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Etablissement       Administration       Association       Entreprise

Association membre du CTNERHI       Particulier       Etudiant

Structure \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tel. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Email professionnel \_\_\_\_\_

Email personnel \_\_\_\_\_

**Adresse de facturation si différente**

Structure \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Suivez-vous ce séminaire au titre de la formation continue : /\_/ oui /\_/ non

**TARIF<sup>1</sup> – Repas compris**

380 €       350 €<sup>2</sup>       80 €<sup>3</sup>

Conditions de règlement : 50 % au moment de l'inscription à titre d'acompte, le solde à réception de la facture tenant lieu de convention de formation simplifiée.

En cas de désistement 30 % restera acquis au CTNERHI.

**Attention** : nombre de places limité à 15 personnes (ce séminaire pourra être reprogrammé ultérieurement en fonction des demandes)

N° agrément formation continue : 11-75-213-17-75

<sup>1</sup> Les tarifs ne sont pas soumis à la TVA

<sup>2</sup> Tarif préférentiel pour les associations nationales membres du CTNERHI

<sup>3</sup> Tarif spécial pour les étudiants **sous réserve des places disponibles**  
(sur présentation de la carte d'étudiant)

*Signature du participant  
et cachet de la structure*

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
(à retourner accompagné de l'acompte de 50 %)

**Rencontres autour de la question du handicap psychique, de sa compensation et de son accompagnement**

**Lundi 6 décembre 2010**

CTNERHI à l'attention de Fabienne GUILLAUMEAU  
236 bis, rue de Tolbiac – 75013 PARIS  
Tél. : 01 45 65 59 23 – Fax : 01 45 65 44 94  
E-mail : [f.guillaumeau@ctnerhi.com.fr](mailto:f.guillaumeau@ctnerhi.com.fr) – Site Internet : [www.ctnerhi.com.fr](http://www.ctnerhi.com.fr)

Madame       Mademoiselle       Monsieur

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Etablissement       Administration       Association       Entreprise

Association membre du CTNERHI       Particulier       Etudiant

Structure \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tel. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Email professionnel \_\_\_\_\_

Email personnel \_\_\_\_\_

**Adresse de facturation si différente**

Structure \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Suivez-vous ce séminaire au titre de la formation continue : /\_/ oui /\_/ non

**TARIF<sup>1</sup> – Repas compris**

380 €       350 €<sup>2</sup>       80 €<sup>3</sup>

Conditions de règlement : 50 % au moment de l'inscription à titre d'acompte, le solde à réception de la facture tenant lieu de convention de formation simplifiée.

En cas de désistement 30 % restera acquis au CTNERHI

**Attention** : nombre de places limité à 15 personnes (ce séminaire pourra être reprogrammé ultérieurement en fonction des demandes)

N° agrément formation continue : 11-75-213-17-75

<sup>1</sup> Les tarifs ne sont pas soumis à la TVA

<sup>2</sup> Tarif préférentiel pour les associations nationales membres du CTNERHI

<sup>3</sup> Tarif spécial pour les étudiants **sous réserve des places disponibles**  
(sur présentation de la carte d'étudiant)

*Signature du participant  
et cachet de la structure*